

---

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

### **SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2011**

L'An deux mil onze, le vingt trois novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F,  
Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl.,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Madame Karine GLOANEC-MAURIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 Novembre 2011

Nb de membres en exercice : 9 Nb de membres présents : 9 Nb de votants : 9

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2011**

Le compte rendu de la séance 30 Août 2011 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

### **COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS**

#### **Commissions d'AEP et Assainissement**

##### **Travaux d'assainissement**

Signaler à l'Entreprise SADE en charge de la construction des réseaux d'assainissement collectif du tassement de la tranchée au niveau de la maison 7, rue des Pêcheurs.

##### **Périmètre de protection du forage**

Dans le cadre des études préalables à la définition du périmètre de protection et de la réhabilitation du forage d'Adduction d'Eau Potable, un cahier des charges a été envoyé à 12 bureaux d'études avec remise des offres au 13 Janvier 2012.

#### **Commission des Bâtiments**

##### **Travaux église**

La convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée le 22 Novembre, la souscription est donc ouverte officiellement. Il est demandé de se mobiliser pour la distribution des prospectus. Mme Christiane PERAL se charge de rechercher des entreprises susceptibles de pouvoir contribuer financièrement.

##### **Bâtiment 1 Pl de la Poste – Bar « Restaurant « La Mère Tranquille »**

Mme Françoise MUNIER a eu la visite inopinée des services vétérinaires le 25 Octobre dernier qui ont stipulé les aménagements suivants : nécessité de créer un sas dans les toilettes (double porte) avec ajout d'un lave-mains et protéger dans un boîtier hermétique le tableau de distribution électrique situé dans le couloir. Demander un devis pour ces travaux.

Mairie : la construction de la salle d'archives est en cours

#### **Commission de la Voirie**

##### **Matériel acheté ou à acquérir**

- un combiné multi-fonctions permettant d'adapter divers outils, tels que taille-haie, débroussailleuse, tronçonneuse,
- acquisition d'un aspirateur de feuilles : celui -ci n'est pas suffisamment puissant, est en cours d'échange.

- Prévoir le changement des balais de la balayeuse tractée dont le coût est onéreux ou sinon se renseigner pour un contrat de balayage.

Aménagement du centre bourg : en attente de l'Entreprise LEFEVRE.

## **COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE SYNDICATS**

### **Syndicat d'Electricité en Loir et Cher – SIDELC**

Mr Thierry BESSE, délégué au SIDELC, fait part que des travaux de sécurisation des lignes basse tension sont en cours d'études :

Lieudit « Les Galoudries » : les quatre maisons situées côté droit du CD 921 – sens St Agil – Arville – seront alimentées par des branchements souterrains et mise en place de fils torsadés pour les habitations desservies par le chemin (côte gauche du CD 921)

Lieudits La Cirotière, Le Brûlage et La Bergerie : remplacement des fils nus par un câble torsadé.

## **APPROBATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCE ET DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Les Collines du Perche » approuvés par arrêté préfectoral du 28/12/93, modifiés par les arrêtés préfectoraux des 21/07/94, 16/05/95, 27/03/97, 24/12/99, 25/09/06, 12/06/08 et 26/11/08.

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ... Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale... » ;

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de compétences désignées ci-dessus ainsi que sur la modification des statuts en conséquence ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** le transfert des compétences de la lecture publique, dont la médiathèque de Mondoubleau et du Centre Social ;
- **APPROUVE** la modification de l'article 5 des statuts ainsi :

### **- Compétences optionnelles**

#### **Equipements culturels**

- aménagement, l'entretien et la gestion des équipements existants :

ajout : la médiathèque, tête de réseau de Mondoubleau, avec la prise en charge de la lecture publique sur tout le territoire communautaire.

#### **Action sociale**

ajout : création et gestion d'un centre social.

## **APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 124-1 et suivants et R 124-1 et suivants,

Considérant la délibération du 16 Mars 2010 prescrivant l'élaboration de la carte communale sur le territoire de la commune,

Vu l'arrêté de Monsieur Le Maire du 23 Juin 2011 soumettant en enquête publique le projet de carte communale,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Le Conseil Municipal a examiné les observations émises au cours de l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale ainsi que les réponses apportées par le commissaire-enquêteur.

### **Examen des conclusions motivées et de l'avis du commissaire-enquêteur**

Après analyse du dossier dans sa globalité, le commissaire-enquêteur stipule que le projet de Carte Communale de la commune de Saint-Agil, tel que retenu et soumis à enquête publique, ne tient pas compte des spécificités locales d'une commune du Perche et ne répond ni aux attentes de la collectivité, ni à l'analyse démographique et ne pourra que conduire à la poursuite du déclin

actuellement constaté. Ce projet de Carte Communale présente néanmoins un intérêt général avéré pour la collectivité, dans la mesure où la mise en place de ce document d'urbanisme réglementaire va permettre à la commune de réglementer l'évolution de l'occupation des sols sur l'ensemble de son territoire, dans un objectif de développement économique et démographique, d'amélioration du cadre de vie, de protection de l'environnement, et dans une perspective de développement durable.

En s'étonnant de l'importance de la différence d'appréciation entre celle des élus communaux et intercommunaux, d'une part, et celle de la Direction Départementale des Territoires de Loir et Cher, d'autre part, après avoir effectué toutes les diligences, **le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à l'approbation du projet de carte communale de la commune de Saint-Agil en formulant toutefois les réserves suivantes**

Il faudrait que :

- L'ensemble des zones U de la commune soient rétablies dans les limites telles qu'elles étaient prévues avant la réunion du 16 Mai 2011 et que ne soient donc pas pris en compte les modifications imposées par les services de l'Etat au cours de cette réunion.
- Que soit classée en zone urbaine U la totalité du secteur du centre du bourg de part et d'autre du chemin de la Métairie à l'intérieur des parties déjà bâties.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** de prendre en compte la totalité des observations émises au cours de l'enquête publique en apportant les modifications proposées au projet de carte communale,
- **APPROUVE** les conclusions du commissaire-enquêteur,
- **APPROUVE** la carte communale avec les modifications à y apporter, citées ci-dessus.
- **DECIDE** de ne pas prendre la compétence en matière de délivrance des autorisations individuelles d'occuper et d'utiliser le sol.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat

## **REFORME DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE : MISE N PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

*Article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 Décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 (Loi parue au JO du 30 Décembre 2010), créant un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le Code de l'urbanisme (nouveaux articles L.331-1 et suivants)*

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la synthèse sur la réforme de la fiscalité directe locale transmise avec la convocation.

Il s'agit d'une réforme globale et attendue de la fiscalité perçue sur les opérations d'urbanisme. L'esprit est de rassembler un maximum de taxes d'urbanisme au sein d'une seule taxe d'aménagement, afin de simplifier et rationaliser l'imposition acquittée par le titulaire d'une autorisation de construire.

Le nouveau dispositif est composé de deux taxes qui se complètent :

- La taxe d'aménagement (TA) permettant une simplification et le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation,
- Un versement pour sous-densité qui se substitue au versement pour dépassement du plafond légal de densité afin de lutter contre l'étalement urbain et inciter à une utilisation économe de l'espace.

Cette synthèse concerne principalement la taxe d'aménagement pour les communes dotées d'une carte communale ou sous le régime du RN

**Le Conseil Municipal décide d'examiner cette réforme en commission d'aménagement du territoire au cours de l'année 2012 pour une mise en place éventuelle à compter de 2013.**

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE D N°631 EN PARTIE APPARTENANT A Mr BOBET**

La parcelle D n°631 appartenant à Mr Michel BOBOET longe le chemin rural desservant le hameau de Villebeautru et est limitrophe à la parcelle cadastrée D n°481 appartenant aux Consorts LE TEXIER, propriété en vente actuellement.

Monsieur Michel BOBET propose de céder gratuitement à la commune en partie la parcelle D n°631 bordant la parcelle D n°481 afin de permettre aux propriétaires d'accéder à leur terrain et leur maison, sous réserve que les frais liés à la division du terrain soient pris en charge en totalité par la commune.

Après division de la parcelle D 631, ce nouveau terrain pourrait faire l'objet d'une cession au domaine public et être rattaché au chemin rural.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Michel BOBET de céder en partie la parcelle cadastrée section D n°631 à titre gratuit ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le document d'arpentage et l'acte notarié ;
- **DEMANDE** auprès du Service du Cadastre de Vendôme la cession de cette nouvelle parcelle au domaine public communal ;
- **DECIDE** que la commune prenne à sa charge la totalité des frais de division et d'établissement de l'acte notarié ;

### **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'Assistance Technique à signer avec le Conseil Général, qui détaille les prestations assurées sur le système d'assainissement collectif.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** de solliciter les services du Conseil Général pour la réalisation d'une mission d'Assistance Technique dans le domaine de l'assainissement collectif, pour un montant de 130,40 €, pour l'année 2012, soit 0,40 € X 326 habitants (population DGF 2011).

### **RESTAURATION DE LA FACADE SUD DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu l'étude établie par Jean-Philippe BARTHEL, architecte DPLG, portant sur la restauration de l'église ;

Considérant la délibération du 02 Février 2011 décidant de restaurer la façade Sud de l'église sous réserve de l'obtention des subventions et la mise place d'une souscription publique auprès des particuliers et des entreprises ;

Considérant la délibération du 30 Août 2011 approuvant le projet de convention et autorisant Le Maire à signer la convention définitive de souscription entre la commune et la Fondation du Patrimoine ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,***

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la restauration de la façade Sud de l'édifice, dont le coût des travaux s'élèverait à 111 761 € HT, maîtrise d'œuvre et coordination SPS comprises,
- **SOLLICITE** les subventions comme suit :
  - auprès de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles - au titre de la préservation du patrimoine inscrit,
  - auprès du Sénat, au titre de la réserve parlementaire,
  - auprès de la Région et de la Fondation du Patrimoine au titre du Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité,
  - auprès du Département, au titre de la restauration du patrimoine architectural et de la Dotation de Solidarité rurale,

## REGIME INDEMNITAIRE IAT – INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Monsieur Le Maire propose d'instaurer un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel communal afin de récompenser la manière de servir de chaque agent.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 8 POUR et 1 AVIS RESERVE,*

### ➤ **DECIDE**

- d'instituer sur les bases ci-après les indemnités, objet des dispositions du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) et l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- d'appliquer ce régime indemnitaire pour les fonctionnaires des catégories B et C, au coefficient 1, (coefficient possible entre 0 et 8), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 soit :
  - Filière Administrative
    - ◆ Adjoint administratif deuxième classe (échelle 3), 15/35<sup>ème</sup>
  - Filière Technique
    - ◆ 1 Adjoint technique deuxième classe (échelle 3), 35/35<sup>ème</sup>
    - ◆ 1 Adjoint technique deuxième classe (échelle 3), 3/35<sup>ème</sup>

## INDEMNITE ANNUELLE DU SERVICE AEP ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 25 Novembre 2010 relative à l'indemnité annuelle de la secrétaire du Service Adduction d'Eau Potable et du Service Assainissement. Il propose d'augmenter ces indemnités.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

### ➤ **FIXE** l'indemnité comme suit :

pour le service d'adduction d'eau potable - AEP

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - l'indemnité annuelle forfaitaire | 150,00 € |
| - l'indemnité par facture établie  | 0,92 €   |

pour le service d'assainissement

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - l'indemnité annuelle forfaitaire | 150,00 € |
| - l'indemnité par facture établie  | 0,92 €   |

## INDEMNITE REGISSEURS

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité*

Considérant que les fonds maniés pour la régie du camping, de la douche et de la pêche sont inférieurs à 1 220 € par mois et par régie,

- **DECIDE** d'allouer une indemnité, de

- 90,00 € par régie au régisseur titulaire, **soit 3 x 90 € = 270 €**
- 20,00 € par régie au régisseur suppléant, **soit 3 x 20 € = 60 €**

## SUBVENTION TOUR CYCLISTE DU LOIR ET CHER 2012

Considérant que le Tour Cycliste du Loir et Cher passera en 2012 à SAINT AGIL, il est décidé d'accorder une subvention de 34 € à l'association Tour Cycliste de Loir et Cher à BLOIS.

## TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a procédé au vote des tarifs municipaux 2012 comme suit :

<b>Salle Communale</b>	<b>Tarifs 2012</b>
Vin d'honneur	37,00
Salle matinée	78,00
Soirée avec repas	86,00
Soirée avec bar	54,00
Réunions	32,00
Location cumulée de deux jours consécutifs	145,00
Redevance chauffage par location	18,00
<b>Service AEP</b>	<b>Tarif HT</b>
Location - entretien compteur 15m/m	47,00
Location - entretien compteur 20m/m	62,00
Location - entretien compteur 30m/m	89,00
Prix du m3 ( <i>Tarif unique à compter du 1er Janvier 2010</i> )	1,10
Pose-dépose-mutation d'un compteur	35,00
Taxe analyse eau / an	11,30
Redevance Agence de l'eau / m3	0,070
Redevance pollution domestique	0,320
<b>Service Assainissement</b>	<b>Tarif HT</b>
Abonnement au service par branchement	60,00
Redevance Assainist / m3	2,22
Redevance réseau de collecte	0,20
Mutation d'abonné au service	15,00
<b>Ordures Ménagères (Tarifs identiques à 2011)</b>	<b>Tarifs</b>
Foyer 1 personne	84,00
Foyer 2 personnes	168,00
Foyer 3 personnes et plus	252,00
Résidence secondaire	210,00
<b>Concessions cimetièrè</b>	<b>Tarifs</b>
Temporaire 15 ans	42,00
Temporaire 30 ans	84,00
Temporaire 50 ans	133,00
<i>Perpétuelle (supprimée depuis le 1er janvier 2009)</i>	
<b>Pêche</b>	<b>Tarifs</b>
Redevance 1/2 journée	3,00
Redevance journée	4,00
Carte semaine	15,00
Carte année	46,00
<i>Tarifs applicables à partir de 12 ans sauf pour les enfants de la commune, gratuit jusqu'à 16 ans</i>	
<b>Camping</b>	<b>Tarifs</b>
Redevance par campeur	1,70
Forfait emplt (carav+voi+tente) ou (camping-car + 1 tente)	2,90
Tente supplémentaire	1,00
Redevance électricité	1,60
Garage mort en saison	0,90
Garage mort hors saison	0,50
Jetons douches	1,00
Location caravane appartenant à la commune ( <i>par jour</i> )	11,00
Location caravane appartenant à la commune ( <i>par semaine</i> )	53,00
<b>Photocopies</b>	<b>Tarifs</b>
Public (noir & blanc)	0,30
Public (couleur)	0,60
Associat° jusqu'à 2000 photocopies (noir & blanc)	0,15
Associat° jusqu'à 2000 photocopies (couleur)	0,30
Associat° au-déjà de 2000 photocopies (noir & blanc)	0,05
Associat° au-déjà de 2000 photocopies (couleur)	0,10
<b>Location vaisselle</b>	<b>Tarifs</b>
couverts	0,60
coupe champagne	0,20
Machine à café	6,00

## **CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la modification de la composition des commissions communales suite à la démission de deux membres du Conseil Municipal, Mr Eric FARDEL et Monsieur Alexandre TOURNEUX, recruté comme adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au sein de notre commune par voie de mutation.

**Sont ainsi constituées les commissions suivantes :**

### **COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Jean-Pierre FUSIL</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Franck NERACOULIS</i>	
<i>Christiane PERAL</i>	
<i>Jean-Pierre BIARD</i>	
<i>Jean-Claude THUILLIER</i>	

### **COMMISSION DE LA VOIRIE – DES CHEMINS ET DE L’ETANG**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Olivier ROULLEAU</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Thierry BESSE</i>	
<i>Jean-Pierre BIARD</i>	
<i>Jean-Claude THUILLIER</i>	
<i>Franck NERACOULIS</i>	

### **COMMISSION DU CIMETIERE**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Jean-Pierre BIARD</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Karine GLOANEC-MAURIN</i>	
<i>Jean-Pierre FUSIL</i>	
<i>Christiane PERAL</i>	
<i>Olivier ROULLEAU</i>	

### **COMMISSION DES FINANCES**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Karine GLOANEC-MAURIN</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Olivier ROULLEAU</i>	
<i>Jean-Pierre BIARD</i>	
<i>Christiane PERAL</i>	
<i>Jean-Claude THUILLIER</i>	

### **COMMISSION DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L’ENVIRONNEMENT**

<i>Jean RONCIER,</i>	<i>Président</i>
<i>Christiane PERAL</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Karine GLOANEC-MAURIN</i>	
<i>Thierry BESSE</i>	
<i>Franck NERACOULIS</i>	

### **COMMISSION ACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Christiane PERAL</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Olivier ROULLEAU</i>	
<i>Jean-Pierre FUSIL</i>	
<i>Jean-Claude THUILLIER</i>	

### **COMMISSION D’ADDUCTION D’EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

<i>Jean RONCIER</i>	<i>Président</i>
<i>Jean-Pierre BIARD</i>	<i><u>Rapporteur</u></i>
<i>Olivier ROULLEAU</i>	
<i>Jean-Pierre FUSIL</i>	

*Thierry BESSE*  
*Franck NERACOU LIS*

### **COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

*Jean RONCIER*  
*Thierry BESSE*  
*Karine GLOANEC-MAURIN*  
*Olivier ROULLEAU*  
*Jean-Pierre FUSIL*

*Président*  
*Rapporteur*

### **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

*Jean RONCIER*  
*Jean-Claude THUILLIER*  
*Karine GLOANEC-MAURIN*  
*Christiane PERAL*  
*Olivier ROULLEAU*  
*Franck NERACOU LIS*

*Président*  
*Rapporteur*

### **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

*Jean RONCIER*  
*Franck NERACOU LIS*  
*Karine GLOANEC-MAURIN*  
*Olivier ROULLEAU*  
*Jean-Claude THUILLIER*  
*Christiane PERAL*

*Président*  
*Rapporteur*

### **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU C.C.A.S.**

A l'issue de la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur Olivier ROULLEAU a été élu au sein du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Alexandre TOURNEUX.

### **PRESENTATION DU PROJET EXCENTRIQUE**

Excentrique, festival porté par l'établissement public régional : *Culture O Centre, ateliers de développement culturel*, développe depuis 2006, des projets artistiques et culturels sur tout le territoire de la région Centre. Ceux-ci ont vocation à s'ancrer au plus près du territoire. Ainsi, la programmation fait appel à des propositions artistiques impliquant fortement les habitants : résidences de création, travaux avec des écoles, rencontres réunissant des amateurs et des professionnels.... Il s'agit de privilégier des projets qui facilitent la mise en relation de l'œuvre avec le public, avec un souci de grande qualité artistique et en lien avec des opérateurs du terrain.

Pour l'année 2012 et 2013, un projet intitulé PANORAMOTS autour de jeux de mots et du paysage se concrétisera avec les habitants des communes de Saint-Agil, Oigny, Saint-Avit, Le Plessis-Dorin et Boursay et la venue d'artistes en résidence dans les communes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Piscine de Mondoubleau

Le Conseil Municipal s'interroge sur le résultat des comptes de la piscine de Mondoubleau et souhaite des précisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,  
J. RONCIER.